

*Les subsides*

mettre fin à cette sonnerie illimitée est fort simple. Je signalais tantôt et je rendais hommage à l'esprit parlementaire des libéraux de ce côté-ci de la Chambre au cours des deux dernières semaines. Et la façon dont nous sommes parvenus à faire cesser cette cloche de sonner et à solutionner ce problème a été purement parlementaire. Nous avons eu recours à un article du Règlement qui nous permet de désigner des jours d'opposition, et cela nous permet maintenant un délai de six jours ou presque pour négocier une façon d'étudier le projet de loi C-94 sur l'énergie. Eh bien, cet accord est très simple. Il ne renie absolument aucun principe parlementaire pour autant que nous sommes concernés parce que les négociations proprement dites sur le projet de loi concernant l'énergie n'ont débuté qu'après le vote sur la motion progressiste conservatrice, c'est-à-dire une fois que les cloches ont cessé de sonner. Cela était sacré pour nous. Nous ne pouvions pas négocier le projet de loi C-94 avec un couteau sur la gorge pendant que cette cloche sonnait et qu'on nous demandait en quelque sorte de payer une rançon.

• (1610)

Ce principe a été sauvegardé, monsieur le président, parce que, effectivement, nous avons commencé les négociations après le vote sur la motion progressiste conservatrice, c'est-à-dire hier. Le deuxième principe qu'on se devait de sauvegarder et que nous avons sauvegardé, c'est le fait de protéger le droit du gouvernement de déterminer l'ordre des travaux de la Chambre, cela en vertu du paragraphe (2) de l'article 18 du Règlement, comme vous le savez bien. Et si nous avions accepté de présenter un autre projet de loi du gouvernement à la place du projet de loi énergétique, à ce moment-là nous aurions créé un très dangereux précédent parce que, chaque fois que l'opposition aurait voulu changer la forme d'un projet de loi ou si l'opposition n'avait pas été contente du contenu d'un projet de loi, elle aurait pu encore faire chanter le gouvernement et dire: Changez l'ordre du jour ou autrement nous allons faire de l'obstruction. On va faire sonner la cloche pendant 15 jours comme on vient de le faire maintenant sur le bill de l'énergie ou on va faire des rappels au Règlement et pour des questions de privilège ridicules, comme on l'a fait pendant le débat sur la Constitution, pour paralyser le Parlement.

On comprendra que nous ne pouvions pas céder là-dessus. Et nous n'avons pas cédé non plus. Alors finalement, le compromis qui est intervenu a été la volonté du gouvernement de négocier la forme, la façon de débattre le projet de loi sur l'énergie mais de la négocier qu'une fois que la cloche aurait cessé de sonner c'est-à-dire après la tenue du vote sur la motion progressiste conservatrice, une fois le couteau enlevé sous la gorge, et de la négocier pendant un délai maximum de six jours ou presque, ce qui pouvait être considéré comme un délai raisonnable permettant aux partis d'en venir à un accord sur la façon de diviser le projet de loi, et aussi sur un calendrier raisonnable pour compléter l'étude de toutes les parties du projet de loi ainsi divisé.

En substance, le compromis qui est intervenu est double. Diviser le projet de loi, cette garantie est sur la table pourvu qu'il y ait sur la table également cette garantie d'un calendrier parlementaire raisonnable. Cela est compris et je pense que les chances sont excellentes que nous en arrivions à un compromis bien avant lundi prochain. Les négociations sont en cours, elles vont continuer, mais il était important également dans le contexte actuel de ce débat que je clarifie la nature de l'entente

qui est intervenue au cours de la journée d'hier parce qu'il était important que nous sauvegardions la suprématie parlementaire, qu'on ne négocie pas le couteau sous la gorge et qu'on préserve le droit et l'obligation du gouvernement de déterminer l'ordre du jour. Ces principes sont sauvegardés mais en même temps la solution est parlementaire parce que, comme cela a toujours été la situation dans des parlements qui se respectent, on règle les problèmes par négociation. Nous avons quelque six jours pour négocier la forme du débat d'un projet de loi, s'il n'est pas un précédent remarquez bien, nous sommes disposés à morceler le projet de loi si nous avons, bien sûr, un calendrier parlementaire raisonnable pour compléter le débat sur chacune des parties ainsi divisées.

Ceci étant dit, monsieur le président, la réforme parlementaire est non seulement une nécessité mais une urgence.

Il est vrai que dès que j'ai été nommé président du Conseil privé j'ai signifié mon désir et mon intérêt à moderniser l'institution et à la rendre plus humaine et plus efficace, mais il faut aussi considérer les circonstances des deux dernières années, c'est-à-dire depuis ma nomination, pour comprendre où en sont les pourparlers en ce qui concerne les changements nécessaires à notre Règlement. En premier lieu, qu'il suffise de dire que nous avons hérité lorsque j'ai été nommé et lorsque nous avons été élu comme gouvernement en 1980 d'une situation résultant de deux élections en moins d'un an, nous devions négocier et mettre de l'ordre dans tous les travaux de subsides qui étaient perturbés et pour lesquels les règlements de la Chambre ne s'appliquaient plus parce que les prévisions budgétaires principales n'avaient pu être déposées à temps compte tenu de la date des élections. Tout cela est très technique mais les conséquences étaient extraordinaires. Il fallait par une entente redonner force à des règlements qui comportent des limites de débat, il fallait négocier, conclure un accord et mettre de l'ordre dans tous les travaux de subsides qui sont la raison même d'existence de ce Parlement, qui sont le fondement même de la Chambre des communes et du Sénat.

Nous avons conclu cette entente après négociation, nous héritions aussi d'un cumul extraordinaire de mesures législatives qui étaient au *Feuilleton* à cause encore une fois des deux élections en moins d'un an et nous sommes parvenus dans les premiers mois avant l'été 1980, d'avril à la fin de juin ou au début de juillet, à nettoyer l'accumulation des projets de loi en faisant approuver quelque 25 à 30 projets de loi. L'été survient, c'est l'ajournement d'été, les députés ont d'autres responsabilités, ils doivent aller dans leur circonscription rencontrer leurs électeurs. Arrive l'automne 1980, c'est le débat constitutionnel. Tous se souviennent de l'atmosphère qui a existé à la Chambre pendant ce débat constitutionnel, tous se souviennent de l'amertume qui a existé ici, de l'esprit peu favorable à la recherche d'un consensus pour changer les règlements et faire une réforme parlementaire. On a vécu pendant ces mois-là, de l'automne 1980 au printemps 1981, une prise en otage du Parlement, dont j'ai parlé tantôt, ce n'était certainement pas un bon temps pour essayer de négocier des changements à la procédure. Après la question constitutionnelle survient l'automne dernier la nécessité de présenter un deuxième budget et de faire face à la situation économique.